

DEC162848DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3720 intitulée Aide à la décision dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant la création de l'unité GDR3720, intitulée Aide à la décision dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, dont le directeur est M. Alexandros Tsoukias ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Juliette Rouchier, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

12/10/2017

Le directeur d'unité
Alexandros Tsoukias



**Directeur du LAMSADE
Alexis TSOUKIAS**

¹ Soit 135 000 euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23